

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 24****Pouvoirs : 05****Excusé : 00****Absent : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 29****SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024****Date de convocation : 16 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles - M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. MARIN Michel – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. CALMET Pierre - Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé :**Absent** :**Secrétaire de séance** : Mme ROCHE Mathilde.

3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES : CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la création d'un emploi d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne à compter du 1^{er} Novembre 2024.

En effet, il est précisé que dans le cadre des lignes directrices de gestion, le Président du Centre de Gestion du Var a accepté un dossier présenté par la commune.

Aussi, monsieur le Maire propose de créer un emploi d'agent de maîtrise territorial (IB 372 – 562) et ce afin de nommer un agent en raison des fonctions qu'il occupe et de son investissement professionnel au sein des services municipaux.

.

.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. LE PEN, M. DEZERAUD ET M. CALMET (+ 2 POUVOIRS) SE SONT ABSTENUS

D'approuver la création dudit emploi.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT